



COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2020

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Claudine DIEL-GETTO , Alain SENESSE, Rémi BELBEZE, Geneviève TAILLEFER, Tommy TOLEDO, Céline ROMAN, Sébastien GOMARIZ, Jean-Sébastien SANDOVAL, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, André FALCOU, Carmen LUZ, .

Absents excusés : Geneviève TAILLEFER (procuration Marie-Christine ARDOUIN).

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Marie-Christine ARDOUIN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

■ **Approbation du compte-rendu du 19 novembre 2020**

Le compte rendu du conseil municipal du 19 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

■ **Titularisation Mme Claudine BRIVADY.**

Après une année de stage dans le grade d'adjoint technique (cantine, entretien bâtiments scolaires), Mme Claudine BRIVADY ayant donné toute satisfaction , Monsieur le Maire propose de titulariser Mme Claudine BRIVADY à compter du 1er janvier 2021.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Location ancienne remise municipale rue du Relais des Postes.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de M. PEYRO Paul, Taxi Peyro Services à Floure, de louer l'ancienne remise municipale, rue du Relais des Postes, pour y remiser ses véhicules. Monsieur le Maire propose de louer le dit local à M. PEYRO à compter du 1er janvier 2021, 500 € mensuel.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Location appartement communal au-dessus de l'école.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de M. Jean-Pierre RATIER de louer l'appartement situé au-dessus de l'école, 8 place F. Mitterrand, à compter du 1er janvier 2021. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer cette demande et précise que le montant mensuel de la location est de 367,41 €.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Fonds de relance territorial Carcassonne Agglo.**

Monsieur le Maire rappelle les principes du Fonds de relance territorial mis en place par Carcassonne Agglo pour venir en aide aux entreprises en difficulté depuis la crise sanitaire COVID-19. C'est un fonds partenarial abondé par Carcassonne Agglo et les communes membres sur la base de 5 €/habitant. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'abondement de ce fonds par la commune de Barbaïra sur la base de 5 € par habitant, soit 3 970 €.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Etat non valeur.**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Trésorerie de Peyriac-Minervois demandant de se prononcer sur une éventuelle admission en non-valeur des loyers impayés de Monsieur Patrick SOULIE. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'admission en valeur de la dette de M.SOULIE est refusée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A Barbaïra le 17 décembre 2020.

Le Maire,

J. FABRE.



The image shows the official stamp of the Municipality of Barbaïra, Aude (11), and several handwritten signatures. The stamp is circular with a blue border and contains the text "MAIRIE de BARBAIRA" at the top, a central emblem, and "11 (Aude)" at the bottom. There are approximately 10-12 handwritten signatures in black ink scattered around the stamp, some overlapping it.

(*) erreur. Mme Taillefer était bien absente.